

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ÉDITION 2019

ANNÉE 2017

REPÈRES CHIFFRÉS 2017**FLUX DE MATIÈRES,
PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS
EN NOUVELLE-AQUITAINE****L'ESSENTIEL**

- Entre 21 et 22 millions de tonnes de déchets sont produites en Nouvelle-Aquitaine.
- Le secteur de la gestion et du recyclage des déchets emploie environ 13 000 salariés en 2017 en région.
- La production de déchets non dangereux non inertes des activités économiques de la région (hors déchets des activités agricoles et sylvicoles) est estimée pour 2017 entre 3 077 000 tonnes et 3 254 000 tonnes, soit environ 1% de plus qu'en 2016.
- 658 kg/hab.an de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en 2017 en Nouvelle-Aquitaine, en hausse depuis 2015 (648 kg/hab.an).
- 47% des flux de déchets ménagers et assimilés non dangereux non inertes sont orientés vers de la valorisation matière et organique en région en 2017, contre 46% en 2015.

SOMMAIRE

DÉCHETS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE :
ENTRE 21 ET 22 MILLIONS DE TONNES

PRÈS DE 13 000 EMPLOIS EN RÉGION DANS LE
SECTEUR DES DÉCHETS ET DU RECYCLAGE

DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : PRÈS DE
7 MILLIONS DE TONNES PRODUITES

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : 3,87
MILLIONS DE TONNES COLLECTÉES

DÉCHETS INERTES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX
PUBLICS : PLUS DE 11 MILLIONS DE TONNES
PRODUITES

TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX

PRÈS DE 537 000 TONNES DE DÉCHETS
DANGEREUX PRODUITES

Cette synthèse fait suite au premier état des lieux des enjeux régionaux en matière d'économie circulaire, de prévention et de gestion des déchets, réalisé pour l'année 2015 par l'AREC. Il présente un état des lieux à 2017 pour les filières dont les données sont disponibles à date : déchets des ménages, déchets dangereux, installations de gestion des déchets non dangereux.

Retrouvez toutes les données sur le site de datavisualisation de l'AREC
dechets.arec-nouvelleaquitaine.com



DÉCHETS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE : ENTRE 21 ET 22 MILLIONS DE TONNES

Les travaux de l'Observatoire couvrent l'ensemble des catégories de déchets (hors nucléaire), à savoir :

- Les déchets dangereux ;
- Les déchets inertes ;
- Les déchets non dangereux non inertes.

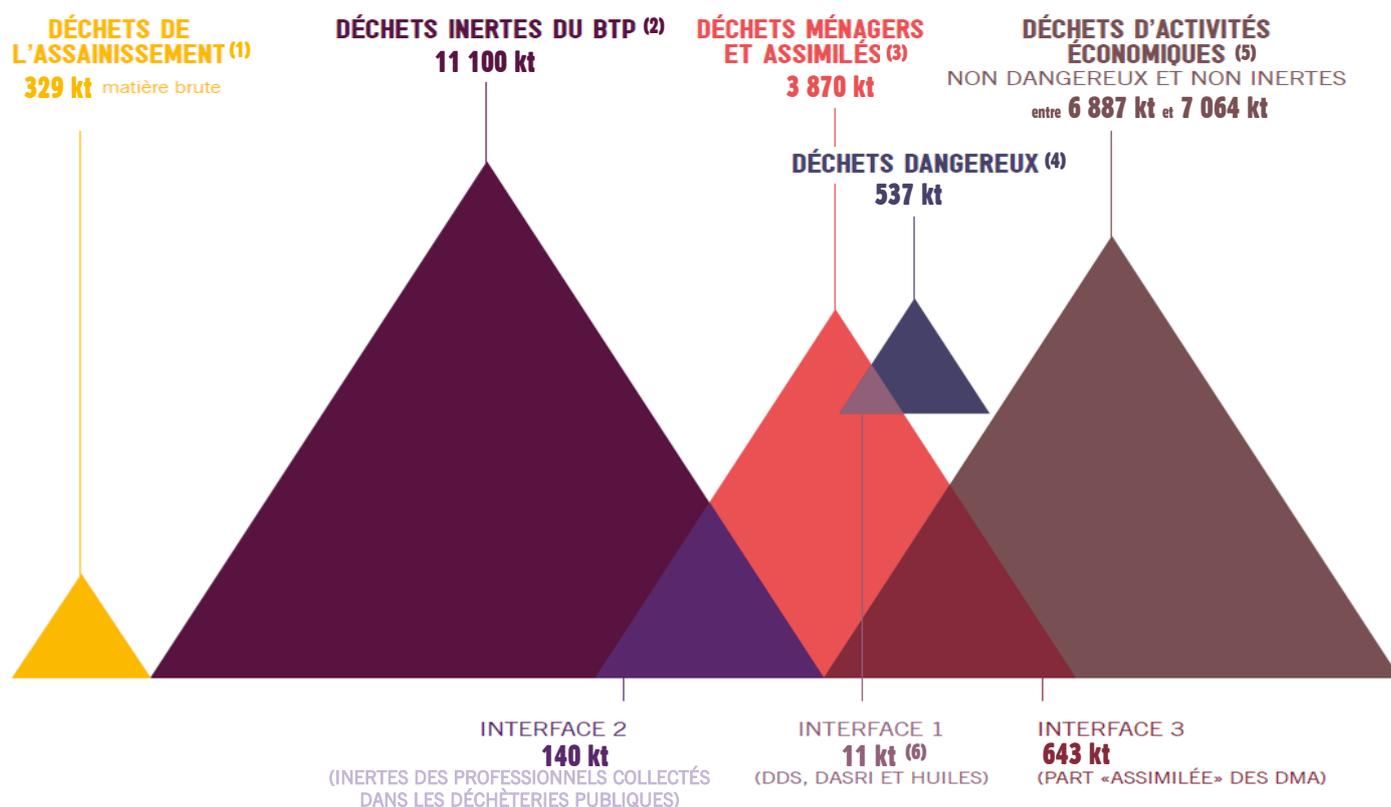
Les données sont issues de différentes sources et peuvent parfois se recouper. En effet, si l'enquête dédiée aux déchets du BTP permet de définir un gisement de déchets inertes ou si l'analyse des données de déchets dangereux du fichier national GEREP permet de disposer de quantifications spécifiques à ce flux, d'autres sources de données sont plutôt basées sur une analyse par origine du producteur comme c'est le cas des données de déchets ménagers et assimilés fournies par les collectivités ou de l'estimation du gisement des déchets des activités économiques.

De plus, il existe également d'autres données basées sur une entrée par filière comme c'est le cas des informations fournies par les éco-organismes (filieres textiles, mobiliers, emballages, déchets diffus spécifiques, piles et accumulateurs, ...).

D'autres flux de déchets comme les déchets du littoral ou les déchets du tourisme restent non caractérisés pour le moment et sont confondus dans les flux de déchets ménagers et assimilés et/ou les déchets des activités économiques.

Le schéma ci-dessous propose une représentation simplifiée de l'ensemble de ces flux en mettant en évidence les interfaces existantes entre toutes les données.

GISEMENT GLOBAL DE DÉCHETS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017



Sources : AREC et CERC Nouvelle-Aquitaine - Données 2017 - Edition 2019

Note méthodologique : Gisement global = somme des déchets - somme des interfaces

(1) Estimation 2017 sur la base des fichiers GEREP Eliminateurs National et GEREP Producteurs

(2) Estimation 2017 de la Cellule Economique Régionale de la Construction de Nouvelle-Aquitaine (CERC)

(3) Déclarés à l'observatoire et incluant les déchets des collectivités collectés séparément (environ 27 kt)

(4) Estimation 2017 sur la base des fichiers GEREP Eliminateurs National, import/export DREAL, et des données DASRI déclarées à l'observatoire

(5) Dont environ 3 810 kt de déchets des activités agricoles et sylvicoles - donnée 2017

(6) Estimation 2017 sur la base des données déclarées à l'observatoire

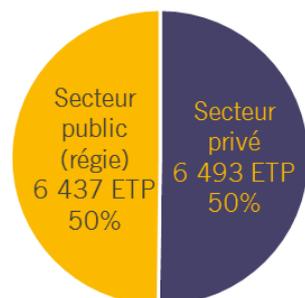


PRÈS DE 13 000 EMPLOIS EN RÉGION DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS ET DU RECYCLAGE

Les entreprises du recyclage exercent les activités de récupération, de recyclage et de valorisation des matières métalliques et autres matériaux recyclables. Elles assurent également le commerce et le négoce des matières premières recyclées. Ces entreprises font partie, avec d'autres secteurs, du paysage de la gestion et de la valorisation des déchets.



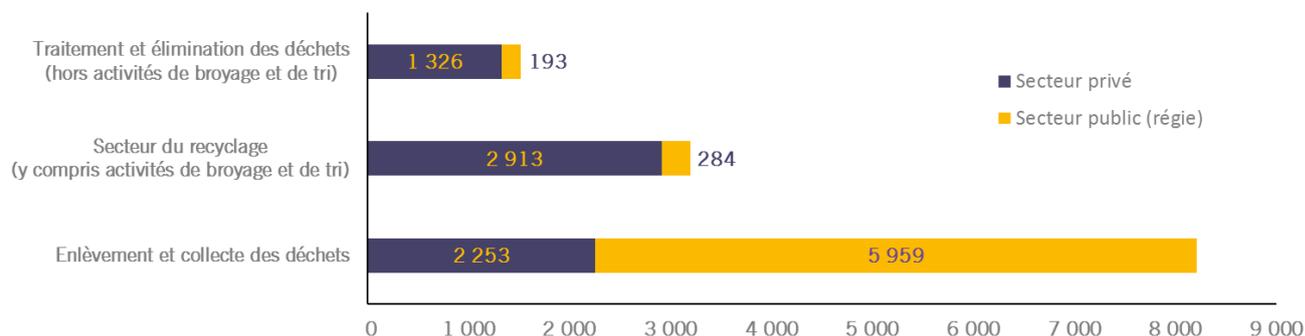
12 930 ETP
+2% / 2016



Pour l'année 2017, on dénombre **3 112 emplois dans les entreprises privées du recyclage** (+3,6% / 2016), **2 407 emplois privés en ce qui concerne la collecte des déchets** (-2% / 2016) et **1 417 pour leur traitement/dépollution** (similaire à 2016), soit au total **6 936 emplois** (environ 6 493 ETP).

Le secteur public concerne, quant à lui, **6 437 ETP en régie** (+1% / 2016).

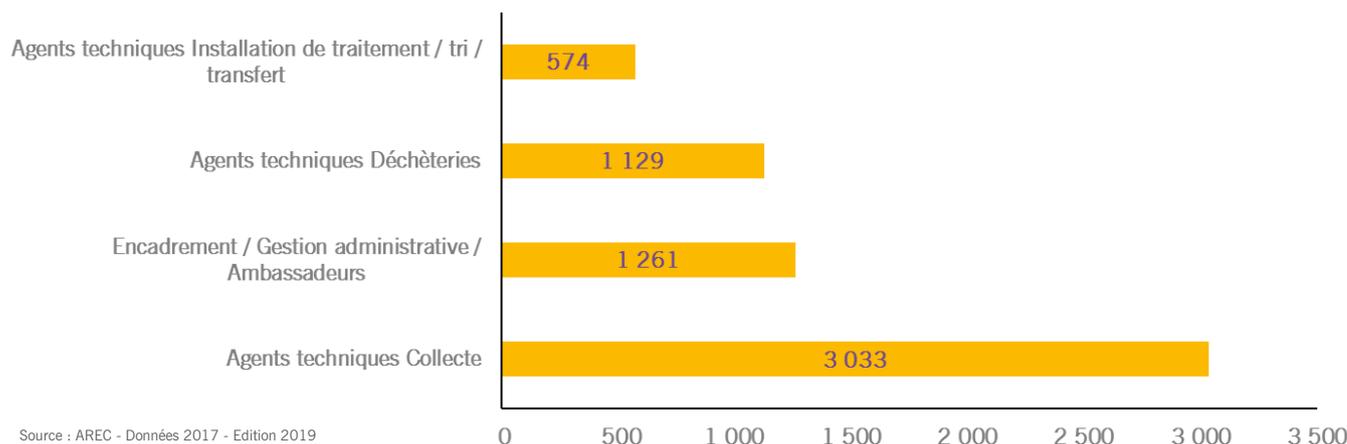
LES EMPLOIS RÉGIONAUX DE LA GESTION DES DÉCHETS PAR SECTEURS D'ACTIVITES EN 2017 (EN ETP)



Sources : ACOSS / URSSAF et AREC - Données 2017 - Edition 2019

Le **tri des emballages ménagers** représente environ **671 ETP** (publics et privés), le **stockage des déchets non dangereux non inertes** environ **145 ETP** et l'**incinération** **328 ETP**.

ZOOM SUR LES EMPLOIS REGIONAUX DE LA GESTION DES DECHETS EN 2017 AU SEIN DES COLLECTIVITES (EN ETP)



Source : AREC - Données 2017 - Edition 2019

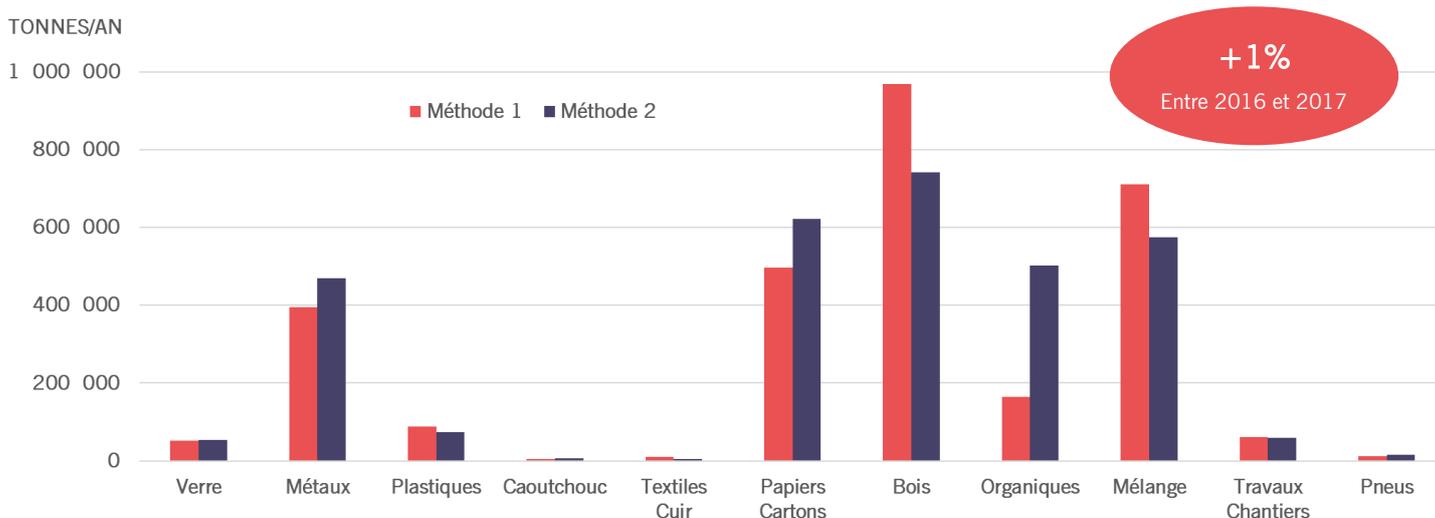


DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : PRÈS DE 7 MILLIONS DE TONNES PRODUITES

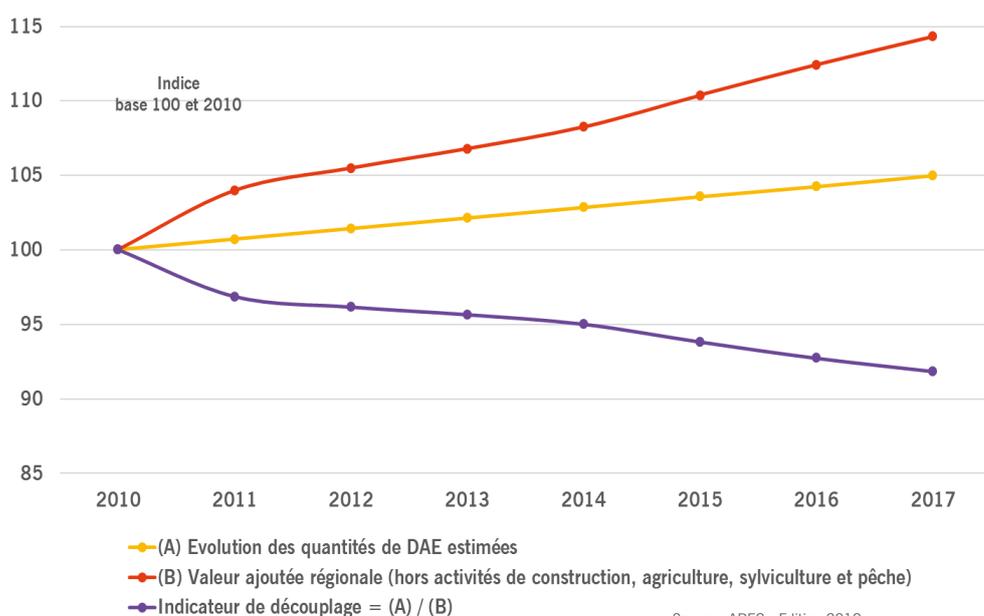
DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (HORS AGRICULTURE ET SYLVICULTURE)

La production de déchets non dangereux non inertes des activités économiques de la région (hors déchets des activités agricoles et sylvicoles) est estimée pour 2017 entre **3 077 000 tonnes** et **3 254 000 tonnes**, soit **environ 1% de plus qu'en 2016**. L'évolution des effectifs conduit à réviser légèrement à la hausse l'estimation du gisement en 2017.

PRODUCTION DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (HORS DÉCHETS DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES) - 2017



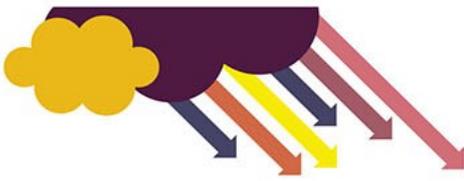
PRODUCTION DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET VALEUR AJOUTÉE RÉGIONALE - (HORS DÉCHETS DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES) SUR LA PÉRIODE 2010-2017



La baisse de l'indicateur de découplage (courbe violette) sur la période 2010-2017 indique une production de déchets des activités économiques moins importante que la production de richesse au cours de cette période, allant dans le sens de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).

DÉCHETS DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES

La production régionale des déchets liés aux activités de transformation des exploitations agricoles et sylvicoles a été estimée à **3 810 000 tonnes** en 2017. Ces déchets concernent pour 73% des déchets organiques, 26% du bois et le reste (1%) des cartons, métaux et plastiques.

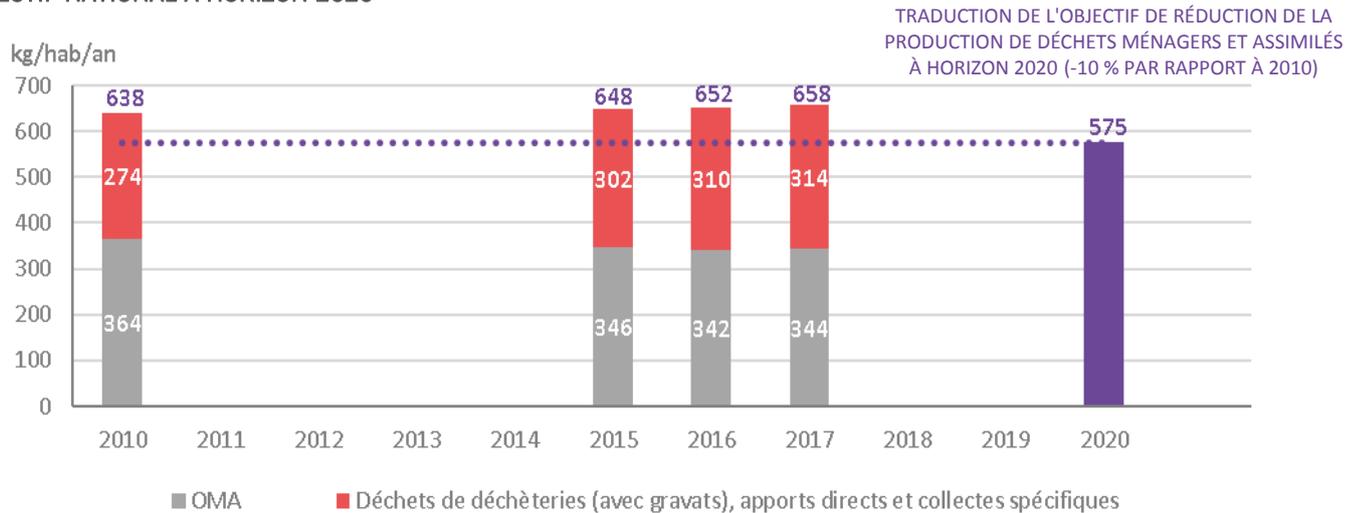


DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : 3,87 MILLIONS DE TONNES COLLECTÉES

3,87 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées à l'échelle de la région en 2017, ce qui représente **658 kg/hab.an** répartis comme suit :

- 344 kg/hab.an d'ordures ménagères et assimilées (OMA) ;
- 314 kg/hab.an de déchets de déchèteries et autres encombrants (dont 71 kg/hab.an de gravats).

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ENTRE 2010 ET 2017 (KG/HAB.AN) ET OBJECTIF NATIONAL À HORIZON 2020

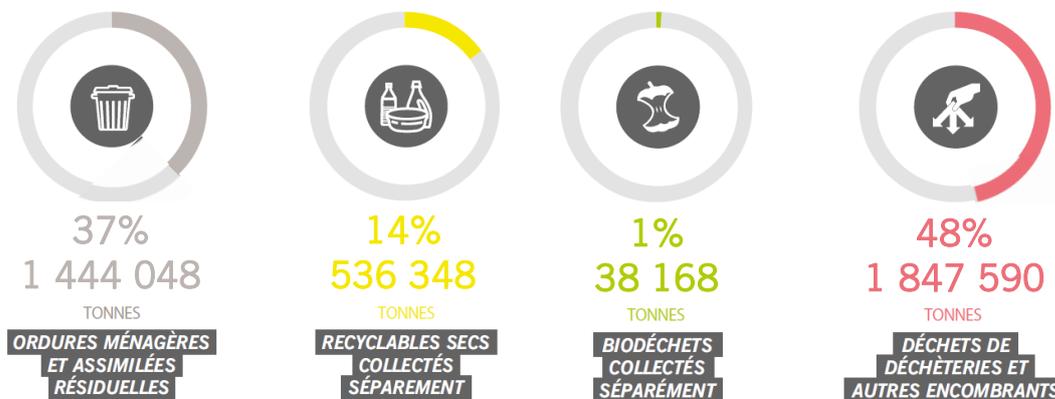


Source : AREC - Edition 2019

La **tendance à la hausse** observée entre 2010 et 2015, se confirme en 2017 (+3% entre 2010 et 2017, +0,9% entre 2016 et 2017). Pour la première fois, les ordures ménagères et assimilées sont en hausse. Cette augmentation repose sur des performances accrues de collectes sélectives qui ne sont pas compensées par la baisse des OMR. La hausse est aussi liée, comme les années précédentes, aux déchets de déchèteries et autres

encombrants. En effet, le développement de nouvelles filières dites à Responsabilité Élargie du Producteur ou REP, ainsi que les actions de sensibilisation et de lutte contre les dépôts sauvages et le brûlage, conduisent à cette situation. Des déchets qui auparavant suivaient d'autres filières (conformes ou non) se retrouvent désormais dans le circuit des déchèteries.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION RÉGIONALE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2017 PAR TYPE DE DÉCHETS



Source : AREC - Donnée 2017 - Edition 2019

Les ordures ménagères résiduelles et les déchets de déchèteries composent toujours la majorité de la production de déchets ménagers et assimilés. La part des déchets de déchèteries et autres encombrants a augmenté de 1% entre 2016 et 2017 alors que les ordures ménagères résiduelles ont, elles, diminué de 1%. Les parts de recyclables secs et biodéchets restent stables et représentent toujours respectivement 14% et 1% de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés.



DES DISPARITÉS IMPORTANTES ENTRE DÉPARTEMENTS

COMPOSITION DÉPARTEMENTALE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) EN 2017 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2010

	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET ASSIMILÉES KG/HAB.AN	RECYCLABLES SECS HORS VERRE KG/HAB.AN	VERRE KG/HAB.AN	BIODÉCHETS COLLECTÉS SÉPARÉMENT KG/HAB.AN	DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES ET AUTRES ENCOMBRANTS (hors gravats) KG/HAB.AN	GRAVATS KG/HAB.AN	TOTAL DMA KG/HAB.AN	ÉVOLUTION 2010-2017
CHARENTE	192	65	35	1	228	76	598	+ 2 %
CHARENTE-MARITIME	267	73	47	1	288	79	754	- 3 %
CORRÈZE	240	49	32	1	219	38	579	+ 8 %
CREUSE	221	55	36	-	180	46	539	+ 8 %
DORDOGNE	240	59	39	1	216	66	621	+ 6 %
GIRONDE	260	57	33	9	239	59	659	+ 5 %
LANDES	312	44	37	1	462	210	1 066	- 2 %
LOT-ET-GARONNE	270	44	30	15	207	63	629	+ 7 %
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	253	51	36	16	202	49	607	+ 5 %
DEUX-SÈVRES	183	50	38	17	217	72	578	0 %
VIENNE	207	49	34	-	223	66	580	+ 1 %
HAUTE-VIENNE	221	53	31	-	201	37	543	+ 5 %
NOUVELLE-AQUITAINE	246	56	36	6	244	71	658	+ 3 %

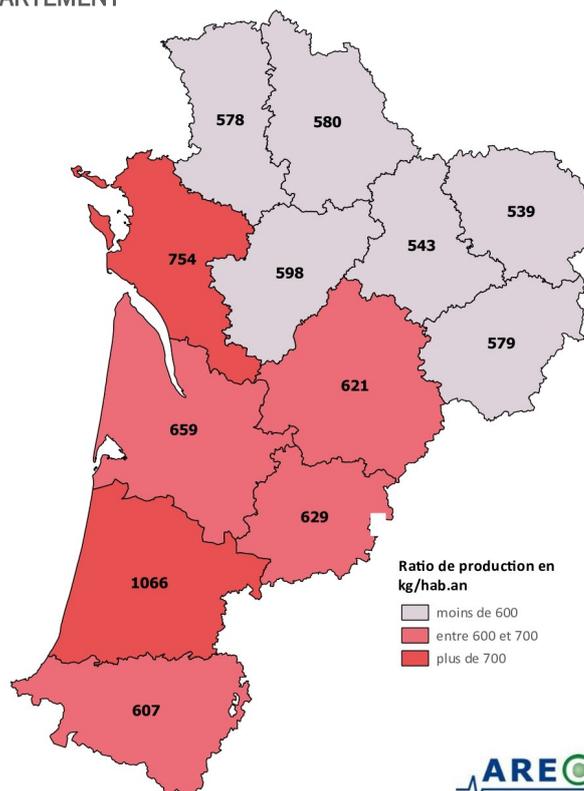
Source : AREC - Données 2017 - Edition 2019

Les contextes démographiques, géographiques et économiques, ainsi que le poids de la fréquentation touristique sur certaines zones, expliquent les **disparités observées sur le territoire régional**.

Les données sur les gravats sont à prendre avec précaution car elles sont non exhaustives. En effet, ces déchets sont parfois directement envoyés en installations de stockage, sans pesée préalable sur un pont-bascule.

Les ratios évoluent dans une fourchette de 539 à 1 066 kg/hab.an entre les départements de la Creuse et celui des Landes.

PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2017 PAR DÉPARTEMENT



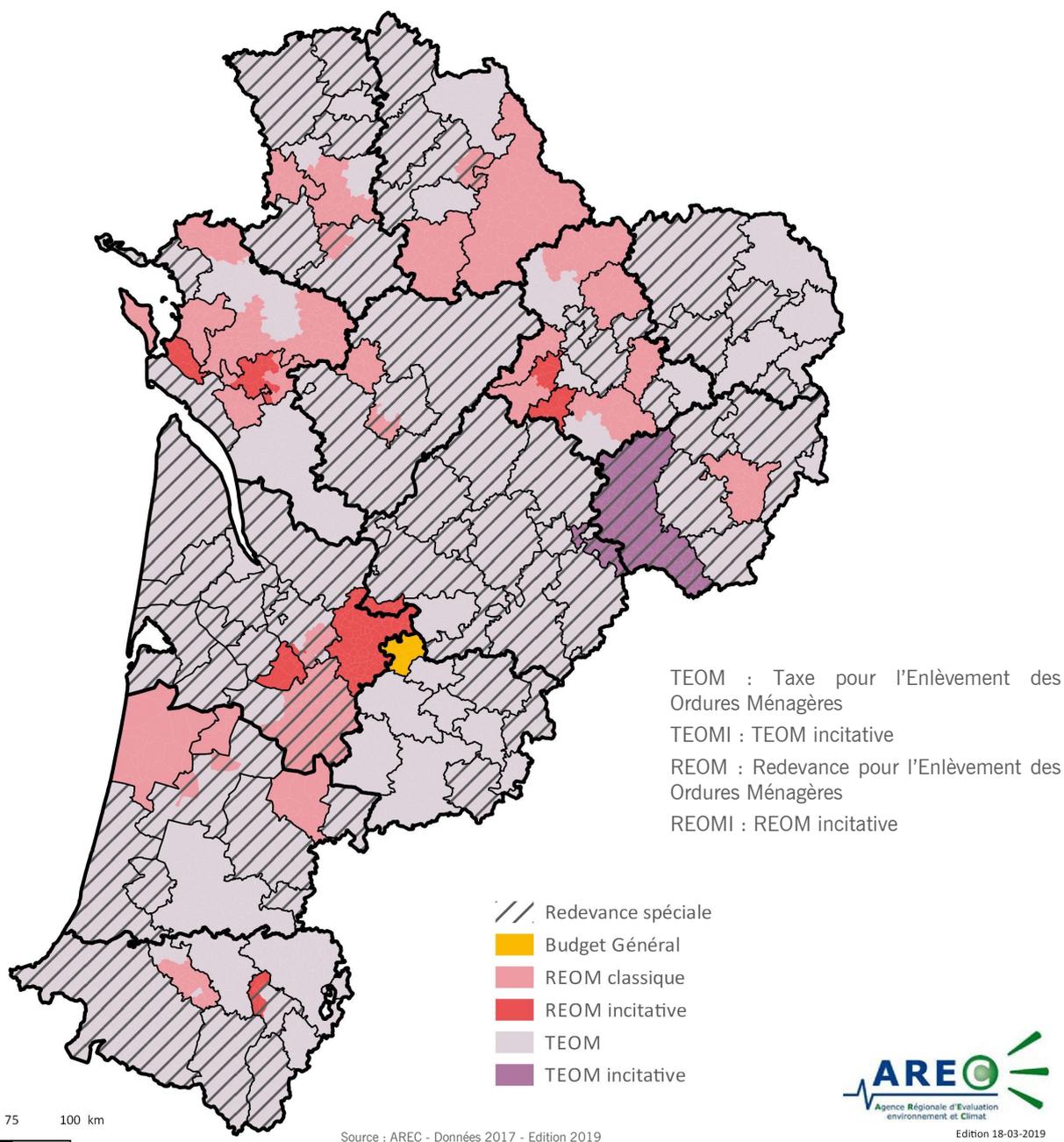
0 25 50 75 100 km

Source : AREC - Données 2017 - Edition 2019



TARIFICATION INCITATIVE : 6% DE LA POPULATION RÉGIONALE CONCERNÉE

MODES DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS EN 2017 PAR EPCI DE COLLECTE



Le prélèvement total effectué (TEOM, REOM, TEOMI et REOMI) pour le financement du service public de gestion des déchets est d'environ **675 M€**, principalement sous forme de **TEOM** (575 M€). Dans le cadre de la **Redevance Spéciale** aux autres usagers du service, **34 M€** ont été facturés aux producteurs de déchets non ménagers (montants déclarés à l'AREC). La pression moyenne des prélèvements réalisés pour l'année 2017 (TEOM, REOM, TEOMI et REOMI) est de **116 €/hab**

(114 €/hab pour la REOM et 117 €/hab pour la TEOM).

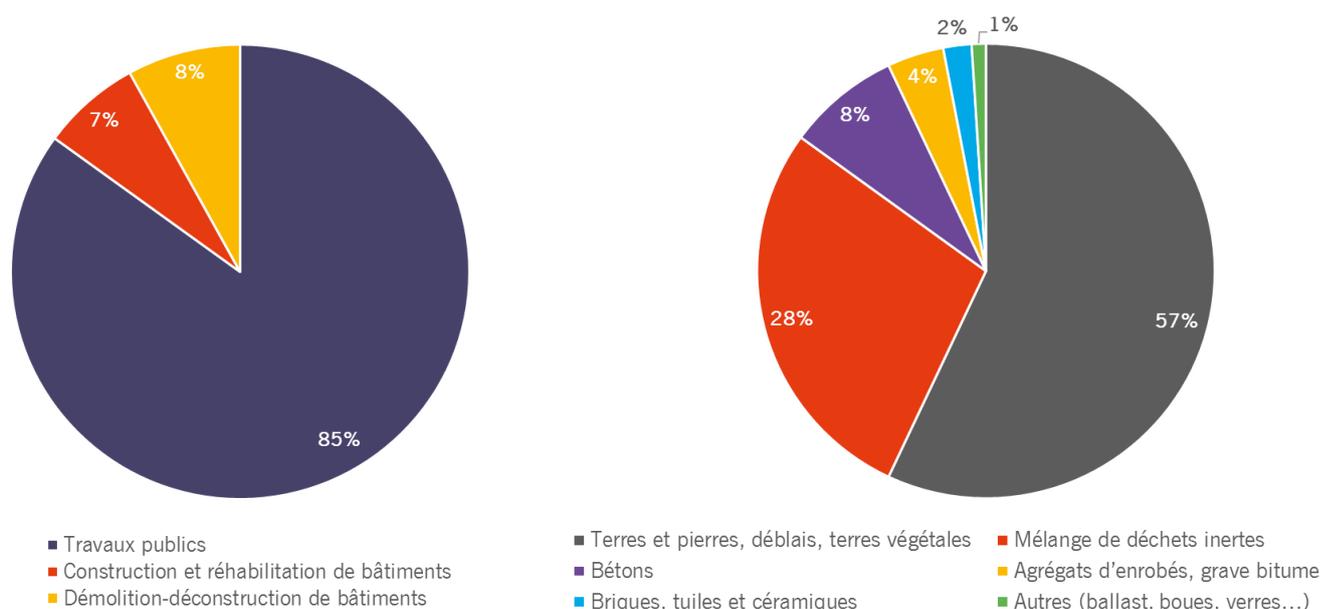
Près de **324 000 habitants** sont concernés par une **tarification incitative** (339 000 habitants en 2016). Suite à la réforme territoriale, les collectivités fusionnées ont eu tendance à abandonner la TI qui pouvait exister sur une partie du territoire le temps d'organiser son déploiement. Aujourd'hui, de nombreuses études sont en cours pour relancer ces démarches.



DÉCHETS INERTES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS : PLUS DE 11 MILLIONS DE TONNES PRODUITES

En Nouvelle-Aquitaine, le gisement de déchets inertes du BTP est estimé à plus de 11 100 kt pour 2017, révisé à la hausse par rapport à 2015 en raison d'une activité plus soutenue dans les travaux publics et le bâtiment en 2017. Environ 85% de ces déchets sont produits par le secteur des travaux publics, 8% par celui de la démolition et 7% par le secteur du bâtiment.

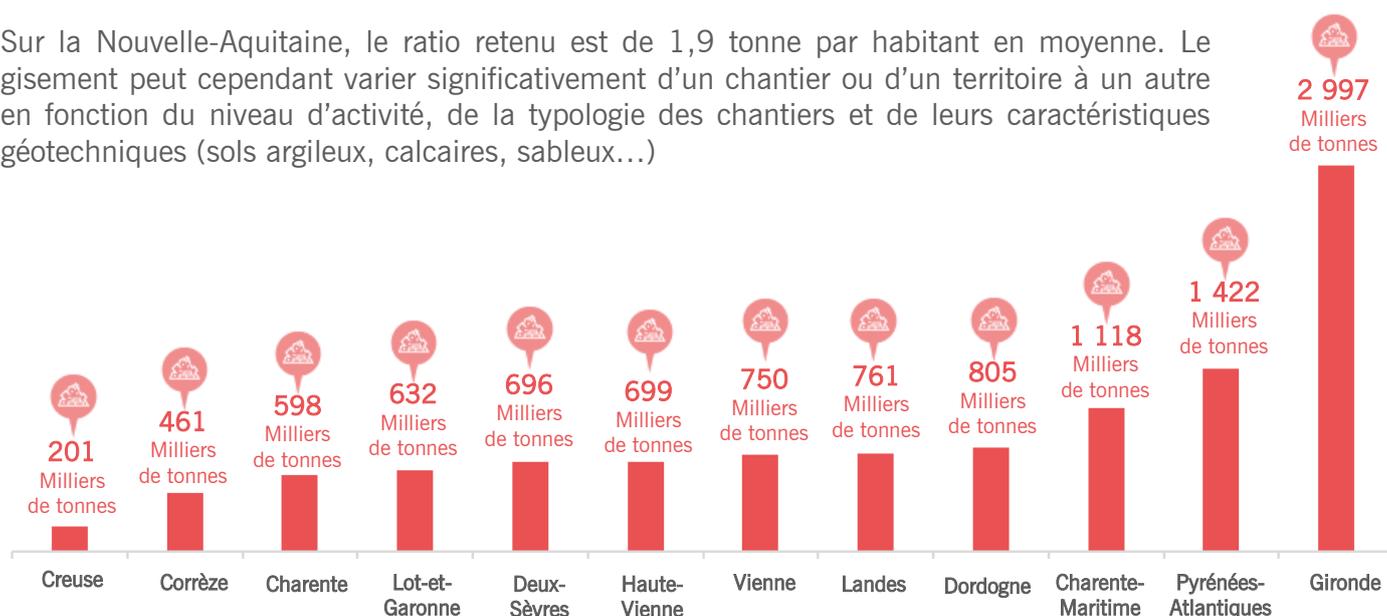
RÉPARTITION DU GISEMENT DE DÉCHETS INERTES DU BTP (EN TONNES) PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS ET NATURES DE DÉCHETS



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine - Données 2017 - Edition 2019

RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DU GISEMENT DE DÉCHETS INERTES DU BTP EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017

Sur la Nouvelle-Aquitaine, le ratio retenu est de 1,9 tonne par habitant en moyenne. Le gisement peut cependant varier significativement d'un chantier ou d'un territoire à un autre en fonction du niveau d'activité, de la typologie des chantiers et de leurs caractéristiques géotechniques (sols argileux, calcaires, sableux...)



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine - Données 2017 - Edition 2019

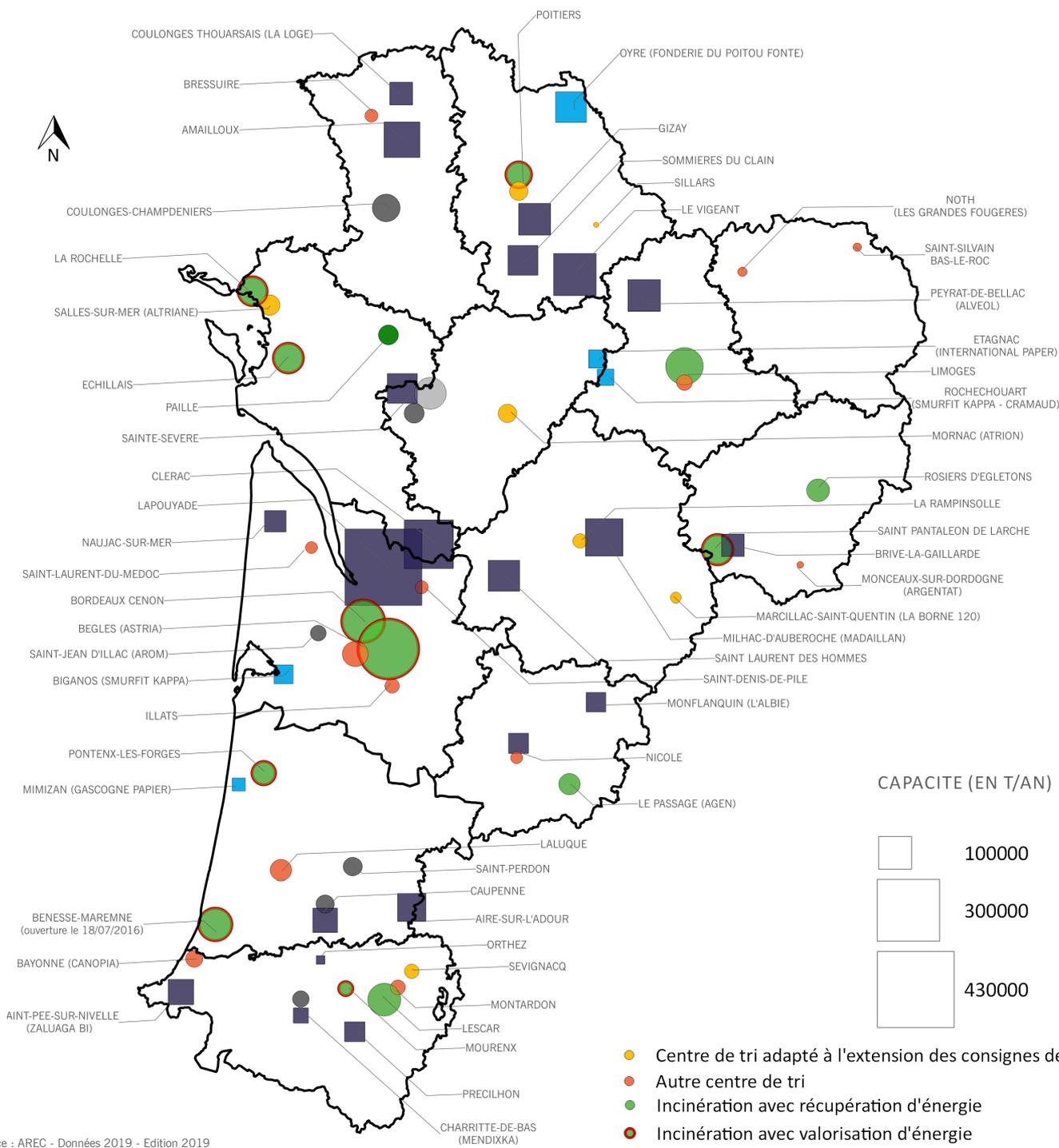
Pour plus d'informations, consulter l'étude de la CERC sur les déchets inertes du BTP en Nouvelle-Aquitaine en 2017, disponible via les sites www.cerc-na.fr ou www.arec-nouvelleaquitaine.com



TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX

LES INSTALLATIONS DE TRI, VALORISATION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES EN RÉGION

INSTALLATIONS DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS, D'INCINÉRATION, DE STOCKAGE ET DE TRI MÉCANO-BIOLOGIQUE (TMB) DES DÉCHETS RÉSIDUELS AU 01/01/2019



Source : AREC - Données 2019 - Edition 2019

AU 01/01/2019	NOMBRE	T/AN
CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS	20	337 420
INSTALLATION DE PRÉTRAITEMENT DES OMR	7	259 000
INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)	26*	1 880 800
INCINÉRATEUR AVEC VALORISATION D'ÉNERGIE	9	806 000
AUTRE INCINÉRATEUR	5	300 000

* dont 5 unités internes à des entreprises (158 000 t/an)

0 25 50 75 100 km



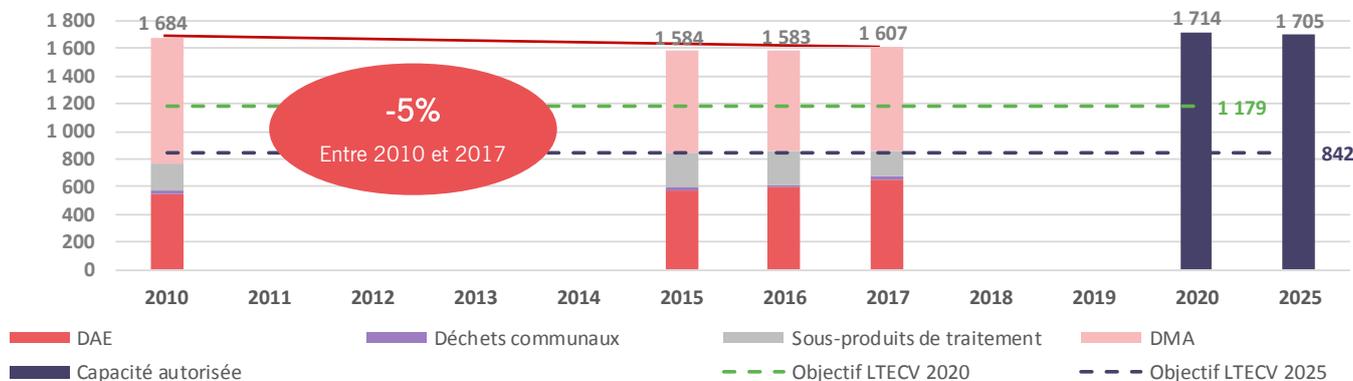
Edition 11/07/2019



UNE DIMINUTION TROP FAIBLE DES QUANTITÉS DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES STOCKÉS SUR LES INSTALLATIONS DE LA RÉGION ENTRE 2010 ET 2017

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS STOCKÉS SUR LES INSTALLATIONS DE LA RÉGION ENTRE 2010 ET 2017

Milliers de tonnes



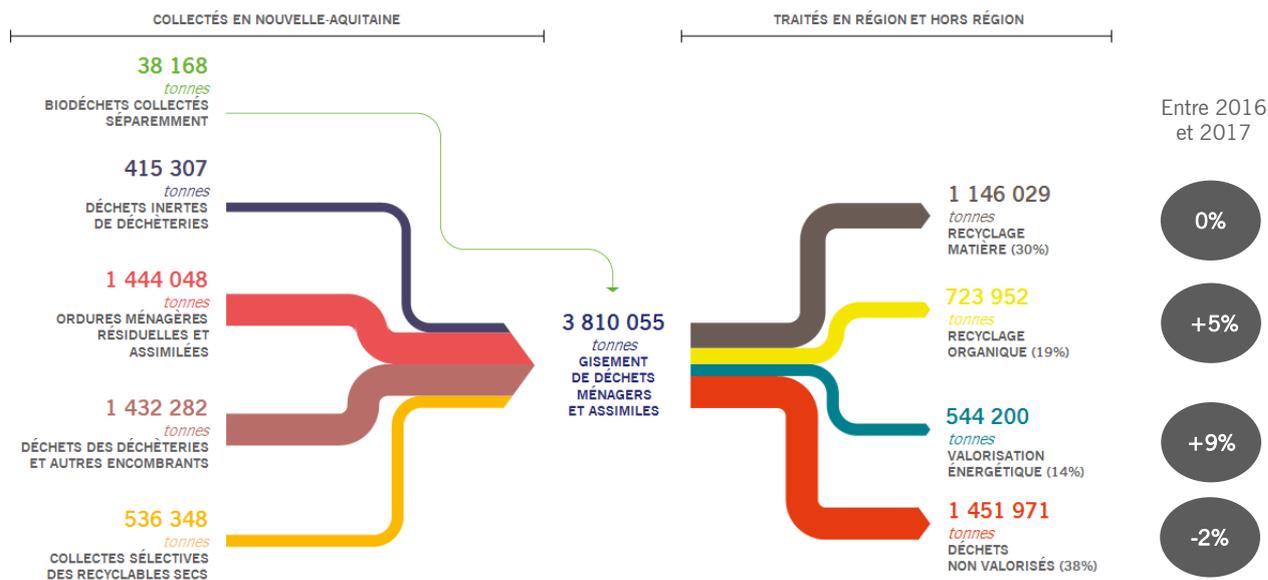
La LTECV fixe comme objectif de réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50% en 2025. Bien que la tendance **sur le stockage** soit à la baisse entre 2010 et 2017 (-5%), le contexte régional rend les objectifs difficilement atteignables, du fait de capacités autorisées aux horizons 2020 et 2025 largement supérieures aux valeurs cibles de la LTECV. On constate une hausse du stockage entre 2016 et 2017 de près de 24000 tonnes liée entre autre à un incident sur une installation de pré-traitement qui a conduit à un report des tonnages sur les ISDND, ainsi qu'à des apports occasionnels importants de déchets d'activités économiques.

63 % DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS RÉGIONAUX VALORISÉS EN 2017

En Nouvelle-Aquitaine, **63%** des flux de déchets ménagers et assimilés (gravats et déchets dangereux inclus) sont orientés vers du **recyclage matière** ou de la **valorisation énergétique** en 2017, répartis comme suit :

- 49% orientés vers de la valorisation matière et organique,
- 14% orientés vers de la valorisation énergétique.

FLUX ET FILIÈRES DE TRAITEMENT/VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017



La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) définit des objectifs de **valorisation matière des déchets non dangereux non inertes** à horizon 2020 et 2025, respectivement 55% et 65%. En 2017, le taux de valorisation en région est de **47%**, constant par rapport à 2016, en deçà de l'objectif.



350 INSTALLATIONS DE TRAITEMENT/VALORISATION DES DÉCHETS INERTES EN RÉGION

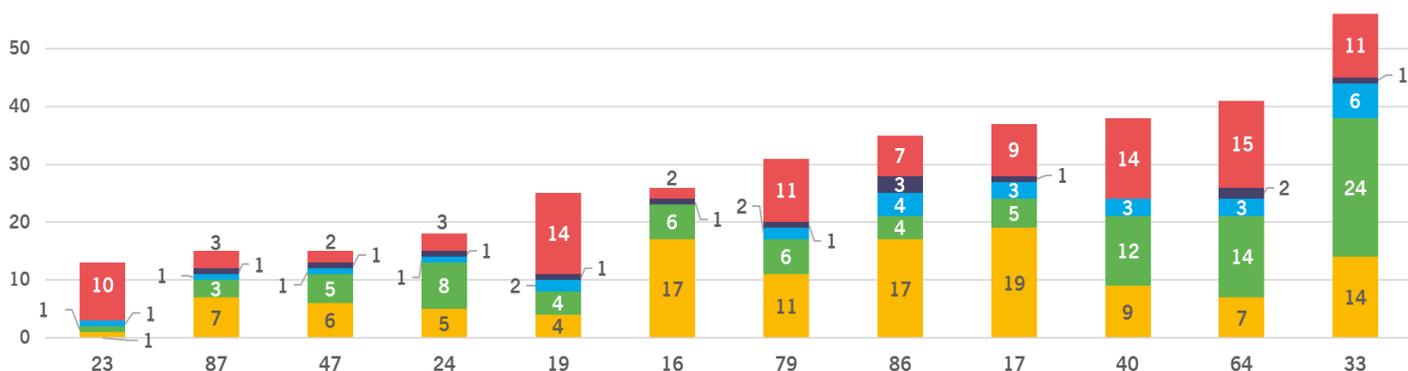
En 2017, 7,2 millions de tonnes de déchets inertes ont été tracées par la CERC sur les installations de Nouvelle-Aquitaine, contre 5,2 millions de tonnes en 2015. D'une manière générale, une **amélioration de la connaissance** sur la gestion des déchets inertes explique cette augmentation, et en particulier sur le remblayage en carrière (plus de déclarants) mais la CERC évoque également :

- Un taux de captation des déchets par les installations plus élevé en 2017 par rapport à 2015 ;
- Une augmentation de l'activité en volume des travaux publics pour certains territoires.

350 installations de traitement/valorisation des déchets inertes ont ainsi été recensées par la CERC en Nouvelle-Aquitaine, contre 316 en 2015. La répartition par type d'installation est la suivante :

Carrières (remblayage et/ou recyclage)	117 installations
Plateformes de recyclage	92 installations
Centrales d'enrobage (fixes)	27 installations
ISDND (stockage et/ou valorisation)	13 installations
ISDI (stockage et/ou valorisation)	101 installations

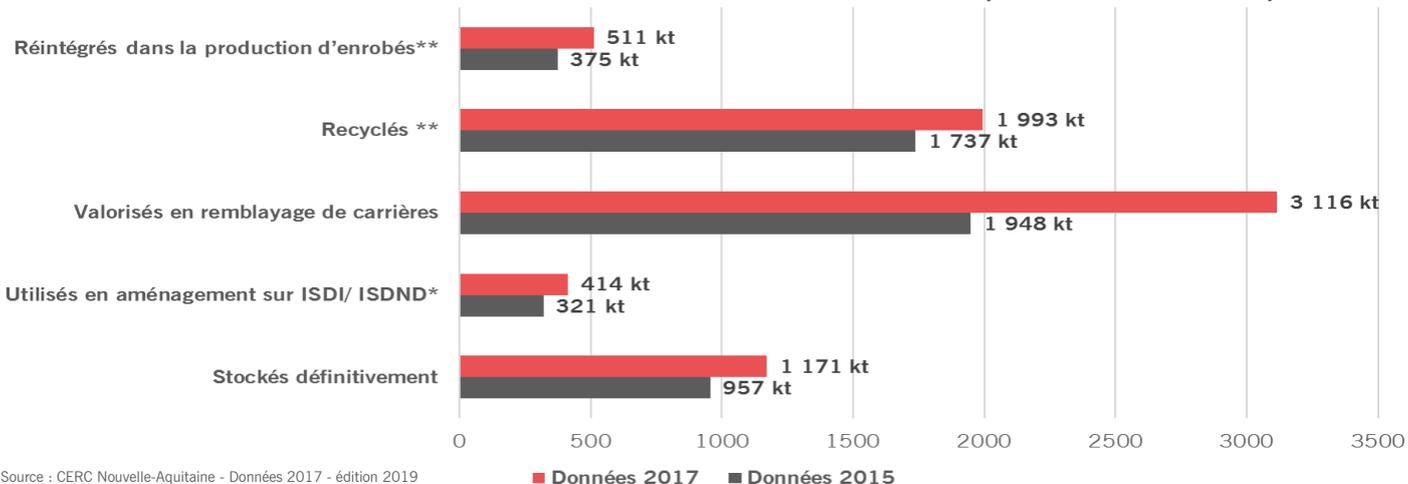
RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT/VALORISATION DES DÉCHETS INERTES DU BTP RECENSÉES EN 2017



■ Carrières (remblayage et/ou recyclage) ■ Plateformes de recyclage ■ Centrales d'enrobage (fixes) ■ ISDND (stockage et/ou valorisation) ■ ISDI (stockage et/ou valorisation)

Source : CERC Nouvelle-Aquitaine - Données 2017 - Edition 2019

RÉPARTITION DES TONNAGES DE DÉCHETS INERTES DU BTP PAR TYPE DE TRAITEMENT (EN MILLIERS DE TONNES)



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine - Données 2017 - édition 2019

■ Données 2017 ■ Données 2015

* Les chiffres intègrent notamment les tonnages réutilisés dans le cadre des aménagements portuaires du Port de la Rochelle.

** Une partie des tonnages réintégrés dans la production d'enrobés transitent par des plateformes de recyclage. Par conséquent, il existe des double-comptes entre les tonnages recyclés et les tonnages réintégrés dans la production d'enrobés.

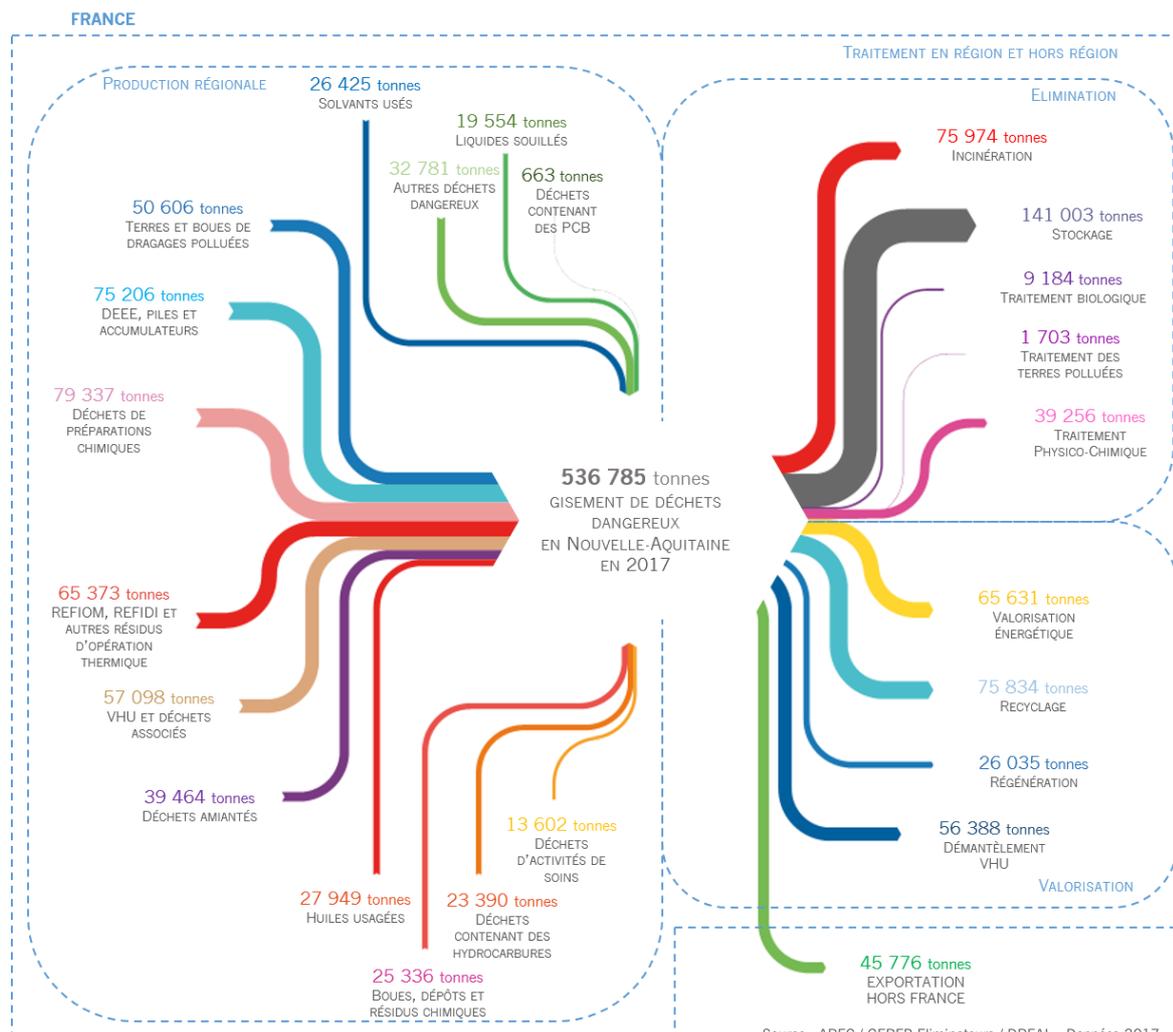
Pour plus d'informations, consulter l'étude de la CERC sur les déchets inertes du BTP en Nouvelle-Aquitaine en 2017, disponible via les sites www.cerc-na.fr ou www.arec-nouvelleaquitaine.com

PRÈS DE 537 000 TONNES DE DÉCHETS DANGEREUX PRODUITES

En 2017, près de **537 000 tonnes** de déchets dangereux ont été **produites** en Nouvelle-Aquitaine, soit 8 % de plus qu'en 2015. Les **déchets de préparations chimiques**, les **DEEE, piles et accumulateurs**, ainsi que les **REFIOM, REFIDI et autres résidus d'opération thermique** représentent près de la moitié des tonnages produits. La **moitié** des déchets dangereux produits en Nouvelle-Aquitaine est **traitée en région** et 8% des tonnages produits sont envoyés à l'étranger (principalement en Espagne).

La **Gironde**, les **Pyrénées-Atlantiques** et les **Landes**, concentrent la majorité des installations de traitement de déchets dangereux du territoire (hors installations de démantèlement de VHU et de DEEE). La Nouvelle-Aquitaine ne dispose d'**aucune installation de stockage de déchets dangereux**. Près de la moitié des tonnages de déchets dangereux **traités** en région le sont en **Gironde**.

NATURES ET FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017



L'association AREC, Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat, a pour objet d'accompagner les politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre

les changements climatiques de Nouvelle-Aquitaine, par l'**observation et le suivi dans les domaines suivants : énergie (production et consommation, énergies renouvelables), émissions de gaz à effet de serre, ressources (biomasse...) et déchets.**

L'AREC est financée majoritairement par l'ADEME et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.



60 rue Jean-Jaurès
CS 90452
86011 Poitiers Cedex
05 49 30 31 57
info@arec-na.com
www.arec-nouvelleaquitaine.com
@AREC_NA